

REUNION DE BUREAU DELIBERANT

Lundi 20 juin 2022

Point n° 42 : **Plan France Relance 2021 - Programme Alimentaire Territorial : Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Partage ton Frigo.**

Dans le cadre du Plan France Relance (volet agriculture, alimentation et forêt), un appel à candidature a été lancé en janvier 2021 concernant les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). L'objectif de cet appel à projet est de faciliter la mise en œuvre de projets d'investissements afin de répondre aux enjeux d'ancrage territorial et de résilience de l'alimentation.

En faisant valoir son projet dans le cadre du Plan France Relance, l'Eurométropole de Metz affiche des ambitions claires et des projets à visées agricoles et alimentaires qu'elle portera en propre. Elle soutient également la mise en œuvre de projets qui seront initiés et déployés par des partenaires, parties prenantes du PAT, en veillant à la complémentarité et à la cohérence des démarches.

Lauréate de l'appel à projets précité, l'Eurométropole de Metz bénéficie d'une subvention globale de 549 354,38 € de l'Etat pour des projets agricoles métropolitains, dont celui concernant l'installation d'un pôle de transformation agricole porté notamment par l'association « Partage Ton Frigo » pour un montant de 253 924,38 €. Le développement de ce pôle de transformation est envisagé sur le Plateau de Frescaty (bâtiment HM9). Le cofinancement porte sur l'équipement du pôle de transformation.

L'Eurométropole de Metz a été désignée porteur unique du projet global auprès de l'organisme financeur, l'Etat, représenté par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et, à ce titre, il a été convenu que l'Eurométropole de Metz réceptionne la totalité de la subvention, soit 549 354,38 €, et verse ensuite sa quote-part à chaque partenaire dont l'association « Partage Ton Frigo ».

Il est donc proposé au Bureau d'attribuer à l'association « Partage Ton Frigo » une subvention d'investissement pour un montant de 253 924,38 € net de TVA en faveur de la mise en œuvre d'un pôle de transformation agricole et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens, dont le projet est joint en annexe.

Commission consultée : Commission Economie et aménagement économique.

Il est donc proposé au Bureau l'adoption de la motion suivante :

MOTION

—

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec

les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 précisant l'obligation des associations bénéficiant de subventions publiques de souscrire au contrat d'engagement républicain,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 17 octobre 2011 portant adhésion conjointe de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Chambre d'Agriculture de Moselle au réseau "Terres en Villes",

VU la convention conclue entre l'Etat et Metz Métropole n° GE2021-10 relative au PAT « Metz Métropole » portant attribution d'une subvention,

VU le Budget Primitif 2022,

CONSIDERANT que Metz Métropole, dans le cadre du Plan France Relance - volet agriculture, alimentation et forêt - a été lauréate de l'appel à candidature concernant les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et, à ce titre, bénéficie d'une subvention globale de 549 354,38 €,

CONSIDERANT que Metz Métropole, par la signature d'une convention de partenariat avec l'association « Partage ton Frigo », participe à la volonté commune de maintenir et développer l'agriculture périurbaine sur son territoire en lien avec son action dans les champs du développement économique, de l'aménagement de l'espace, du développement durable et de l'alimentation,

DECIDE de soutenir la mise en œuvre d'un pôle de transformation agricole porté par l'association « Partage ton Frigo »,

ATTRIBUE une subvention d'investissement de 253 924,38 € net de TVA selon les modalités financières définies dans la convention d'objectifs et de moyens dont le projet est joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention précitée, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.